

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le lundi 21 septembre à 20h00 à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Yvon MAHÉ, Maire.

Date de convocation de l'assemblée : 15 septembre 2015

PRESENTS : Yvon Mahé, Serge Jacobert, Marie-Thérèse Panhéleux, Daniel Cottin, Anita Cussonneau, Sylvie Ollivier, Brigitte Louarn, Dominique Léon, Jeannick Boyère, Véronique Parois, Stéphanie Cornet, Ronan Maray, Philippe Mahé, Prosper Amossé, Jérôme Ricordel, Régis De Barmon, Christiane Monvoisin et Christine Gicquel.

PROCURATIONS : Cécile Marchand a donné procuration à Yvon Mahé.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Dominique Léon

1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 juin 2015 :

Vote favorable à l'unanimité.

Une précision des membres votants, a été demandée par M. Régis de Barmon concernant la délibération portant création du poste « Agent technique polyvalent ». La délibération a été votée à 14 voix pour, 2 contre (M. Jérôme Ricordel et M. Régis De barmon) et 3 abstentions (Mme Gicquel, Mme Monvoisin et M. Léon).

2- Installation d'un nouveau conseiller municipal:

M. le Maire informe le conseil municipal que M. Calvez Stéphane a décidé de démissionner de sa fonction d'Adjoint au Maire mais également de conseiller municipal.

Dans le même temps, Mme Michelle Heuzé, élue sur la même liste, présentait par courrier sa démission de son mandat de conseillère municipale.

Monsieur Prosper Amossé est donc appelé à remplacer Madame Michelle Heuzé au sein du Conseil Municipal.

En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 23 mars 2014 et conformément à l'article L.270 du code électoral Monsieur Prosper Amossé est installé dans ses fonctions de conseillers municipaux.

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence.

3-Maintien du nombre d'adjoints au Maire :

Rapporteur : Yvon Mahé

M. Le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal de maintenir le nombre de 5 adjoints au Maire étant donné que les différents projets en cours et à venir nécessitent un investissement en temps et en personne très important.

Vote à l'unanimité.

4- Election du 5^{ème} adjoint au Maire :

M. le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal comme 5^{ème} adjoint : M. Maray Ronan.

Après, le vote à bulletin secret, le conseil municipal à la majorité (14 voix pour et 4 abstentions) décide d'élire M. Ronan Maray comme 5^{ème} adjoint au Maire.

5-: Modification des commissions communales :

Rapporteur : Yvon Mahé

M. Le Maire propose les modifications suivantes des commissions communales :

Commission Voirie-Réseaux-Urbanisme :

Conseiller municipal supplémentaire : M. Prosper Amossé

Commission PLU :

Mme Marie-Thérèse Panhéleux est remplacée par M. Prosper Amossé

Commission bâtiments communaux :

M. Ronan Maray est remplacé par Mme Brigitte Louarn

Commission Tourisme :

M. Stéphane Calvez est remplacé par M. Prosper Amossé

Commission Commerce Artisanat :

M. Stéphane Calvez est remplacé par M. Ronan Maray

Commission Projet Centre Bourg :

M. Stéphane Calvez est remplacé par M. Ronan Maray

Commission Environnement :

M. Stéphane Calvez est remplacé par M. Ronan Maray
Conseiller municipal supplémentaire : M. Prosper Amossé

Commission Culture :

M. Stéphane Calvez est remplacé par Mme Marie-Thérèse Panhéleux

Commission Agriculture :

Conseiller municipal supplémentaire : M. Prosper Amossé

Commission Communication :

M. Stéphane Calvez est remplacé par M. Daniel Cottin
Mme Marie-Thérèse Panhéleux est remplacée par M. Ronan Maray

Commission Appel d'offres :

M. Stéphane Calvez est remplacé par M. Prosper Amossé

SYDELA :

M. Ronan Maray est remplacé par M. Prosper Amossé

SPIC Photovoltaïque :

M. Stéphane Calvez est remplacé par M. Daniel Cottin

Commission extra-municipale culturelle :

M. Stéphane Calvez est remplacé par Mme Marie-Thérèse Panhéleux

Vote à la majorité (15 voix pour et 4 abstentions : Mme Christine Gicquel, Mme Christiane Monvoisin, M. Jérôme Ricordel et M. Régis de Barmon).

6-Signature du marché « autoportée »:

Rapporteur : Daniel Cottin

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise Sicadima pour un montant de 22 909 € HT, ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

7- Signature du marché « mini-pelle »:

Rapporteur : Daniel Cottin

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise SOFEMAT pour un montant de 33 190 € HT avec l'option tarière comprise, ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

8- Signature du marché « PAVC »:

Rapporteur : Daniel Cottin

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise LANDAIS pour un montant de 40 592.60 € HT, ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

9- CCPR : Demande de fonds de concours :

Rapporteur : Daniel Cottin

Le conseil municipal décide, de solliciter auprès de la CCPR, le fonds de concours investissement Aide à la voirie communale pour un montant de 9 662.50 € et de donner pouvoir au Maire pour la signature de la convention correspondante

Vote à l'unanimité.

10- Décision modificative : cession de l'ancienne autoportée :

Rapporteur : Serge Jacobert

Considérant que l'ancienne tondeuse autoportée ISEKI était irréparable et que l'assurance a proposé son rachat à hauteur de 17 194.33 €, il est donc nécessaire de prévoir les écritures comptables d'ordre de cession, afin que celle-ci sorte de l'inventaire communale :

	Dépenses			Recettes		
	Chapitre	Article	Montant	chapitre	article	Montant
Fonctionnement	042	675	39 527.80 €	042	776	22 333.47 €
				77	775	17 194.33 €
Sous-total Fonctionnement			39 527.80 €			39 527.80 €
Investissement	040	192	22 333.47 €	040	21571	39 527.80 €
	041	2151	17 194.33 €			
Sous-total investissement			39 527.80 €			39 527.80 €
Total Général			79 055.60 €			79 055.60 €

Vote à l'unanimité.

11- Gestion du CCAS : Logements sociaux :

Rapporteur : Yvon Mahé

Le conseil municipal, décide de laisser la gestion de ces deux logements au CCAS, et d'accepter que cette gestion soit dévolue au budget « CCAS locatifs »,

Vote à l'unanimité.

12- Convention pour la dématérialisation des actes individuels d'urbanisme :

Rapporteur : Daniel Cottin

Le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant permettant la télétransmission des décisions individuelles d'urbanisme, à savoir les certificats d'urbanisme d'information (Cua), les certificats d'urbanisme opérationnel (Cub) et les déclarations préalables (DP).

Vote à l'unanimité.

13- Tableau des effectifs / Avancement de grade :

Rapporteur : Marie-Thérèse Panhéleux

Mme le rapporteur propose au conseil municipal d'ouvrir au tableau des effectifs le poste d'agent de maîtrise à temps complet et de supprimer par conséquent, le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Vote à l'unanimité.

14- Composition de la commission extra-municipale Centre Bourg :

Rapporteur : Marie-Thérèse Panhéleux

Mme le rapporteur énonce qu'une seconde phase s'engage concernant le projet Centre Bourg. Il s'agit à présent d'élaborer un plan guide pour l'aménagement du centre bourg, toujours selon une méthode participative avec le soutien des deux bureaux d'études retenus : IDEA Recherche et Origami. Le secteur étudié comprendra l'ancien cimetière, pour élargir la réflexion prospective et paysagère.

La commission extramunicipale débutera ses travaux en octobre avec l'ambition d'aboutir à la mi-décembre 2015. Avant cela, la population sera informée des conclusions de la première phase et sur les enjeux à venir : une réunion publique est prévue le 2 octobre, à 20 H, salle Iris.

S'il est souhaitable que les personnes impliquées dans la commission extra-municipale poursuivent la collaboration engagée, pour un résultat prenant appui sur le travail déjà fait, nous proposons son élargissement pour enrichir le débat.

La proposition est la suivante :

- maintien du collège élu dans sa composition actuelle, constitué des membres de la commission « aménagement du centre bourg », soit 10 personnes sans compter le Maire,
- augmentation du collège « représentants associatifs », à 12 personnes. Un appel sera lancé à toutes les associations utilisatrices de la Salle Polyvalente et non représentées actuellement,
- augmentation du collège « citoyens », à 15 personnes, constitué de personnes volontaires.

La diversité sera recherchée en cas de candidatures excédentaires : âge, situation socio-professionnelle, lieu de résidence (bourg – villages).

Vote à la majorité (16 pour, 3 abstentions : Régis De Barmon, Jérôme Ricordel et Mme Christine Gicquel).

15- Solidarité avec les réfugiés :

Rapporteur : Yvon Mahé

Le conseil municipal décide l'inscription de la commune de Fégréac dans le réseau des Villes solidaires s'engageant à accueillir des réfugiés, d'offrir la possibilité d'accueillir des réfugiés dans un logement communal, d'inviter les habitants et associations à soutenir la cause des réfugiés, de demander à la CCPR de recenser et relayer les initiatives sur le territoire, de demander à la commission finances de proposer à un prochain Conseil Municipal l'attribution de la subvention de 600 € à des organismes venant en aide aux réfugiés.

Vote à l'unanimité.

16- comptes-rendus de commissions et délégations :

Décisions du Maire :

-Décision 2015-11 relative au contrat de maintenance informatique avec la société PC services 44 pour un montant de 100 € TTC/mois

-Décision 2015-12 relative à l'élaboration d'un plan guide pour l'aménagement du centre bourg avec le groupement conjoint des cabinets Origami et Idea, pour un montant de 12 850 € HT.

-Décision 2015-13 relative au marché 2015-01 Parking centre Bourg, avenant n°1 pour un montant de 1 377.14 € HT.

Décisions Urbanisme :

03/03/2015	renonciation au Droit de préemption urbain	1 rue de la Mare
30/03/2015	renonciation au Droit de préemption urbain	5 rue du Grand Moulin
09/04/2015	Droit de préemption exercé	2 rue du stade
13/06/2015	renonciation au Droit de préemption urbain	Chemin de l'Amour
23/06/2015	renonciation au Droit de préemption urbain	13 rue du Grand Moulin
06/07/2015	renonciation au Droit de préemption urbain	4-6 rue du Tertre
28/07/2015	renonciation au Droit de préemption urbain	28 rue Jean du Dresnay

Informations générales:

Commission Analyse des Besoins Sociaux :

Réunion avec Mme Lannoix de la CCPR expliquant les faiblesses et les atouts de la commune au niveau médical.

Un questionnaire sur la prévention-santé a été transmis à l'ensemble des Fégréacais par le biais du bulletin municipal.

Commission Centre Bourg :

-Réunion publique le 02/10/2015 à salle Iris à 20h00.

-Réunion plénière avec l'ensemble du conseil municipal, le 25/11/2015 à 20h00.

Commission Environnement :

Une réunion a eu lieu avec les 16 services d'eau de la commune et l'ARS afin de discuter sur la potabilité de l'eau, la sécurisation et le PLU.

Très bon échange.

Commission Agricole :

Réunion avec le cabinet Ouest Aménagement actualisant les zones humides de la commune, le groupe d'agriculteur et les membres de la commission PLU, le 05/10/15 à 10 h.

Rentrée scolaire :

La rentrée scolaire s'est très bien passée.

Le syndicat des transports scolaires a envoyé un courrier à certaines familles pour indiquer que leurs enfants ne pourront prendre le car scolaire en direction de St Gildas étant donné que le car est complet. Néanmoins, ces familles peuvent utiliser le car LILA traditionnel avec le même tarif pour leurs enfants se rendant sur St Gildas.

Planning des commissions : Le planning des commissions est disponible sur l'Agenda Google des Elus.

Le Maire clôt le conseil à 22 h 07

Le Maire

Yvon MAHE

Prochain conseil municipal : 04/11/2015 à 20h00

